ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Acces des locaux

Question écrite n° 11010

Texte de la question

M. Francisque Perrut attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur le plan « ville ouverte » visant a ameliorer l'acces des personnes handicapees et a mobilite reduite aux espaces publics et qui a fait l'objet de la loi no 91-663 du 13 juillet 1991. Il tient a lui faire part de son souci de voir promulgue le decret d'application relatif aux installations neuves ouvertes au public et lui demande si elle entend prendre prochainement les mesures necessaires a cet effet.

Texte de la réponse

Le decret no 94-86 du 26 janvier 1994 pris en application de la loi no 91-663 du 13 juillet 1991 portant diverses mesures destinees a favoriser l'accessibilite aux personnes handicapees des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations accueillant du public, a ete publie au Journal officiel le 28 janvier 1994. Sa publication s'inscrit dans un programme plus general relatif a l'accessibilite aux installations aux personnes handicapees.

Données clés

Auteur : M. Perrut Francisque
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 11010
Rubrique : Handicapes
Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville
Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 février 1994, page 556
Réponse publiée le : 7 mars 1994, page 1118